

## DECISION n° 4 /2020

### De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5<sup>e</sup>,

Vu la délibération n°20200527\_6 du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure un contrat de location d'un local d'une superficie de 124m<sup>2</sup> sis au 27, chemin Cap Blanc à Grand Galet.

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur** : Monsieur HUET Louis Annick,
- **Le Locataire** : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant une indemnité forfaitaire de **HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850,00 €)**.

Le paiement du loyer s'effectuera le 5 du mois civil de référence.

**Durée du contrat : 1 an à compter du 16 Juin 2020.**

**Article 2** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 29 JUIN 2020

Le Maire,

  


Patrick LEBRETON